



La Fondation des Maristes de Puylata

Reconnue d'utilité publique, par un décret du 25 avril 1997, la Fondation des Maristes de Puylata est un organisme sans but lucratif, habilitée à recevoir les dons consentis par des particuliers et des entreprises. Il est possible de défiscaliser et de réduire l'Impôt sur la Fortune Immobilière par la réalisation de votre don.

Votre don à la Fondation des Maristes de Puylata étant déductible de votre IFI à hauteur de 75% de son montant, vous pouvez supprimer totalement votre IFI.

Si votre IFI s'élève par exemple à 3 000€, un don de 4 000€ à notre Fondation vous permet de réduire intégralement votre IFI et ne vous revient finalement qu'à 1000€. A savoir que la réduction fiscale de l'IFI est limitée à 50 000€ par an, ce qui équivaut à un don de 66 667€ pour rendre l'impôt nul.

En tant que Fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation des Maristes de Puylata est exempte de droits de mutation et est donc totalement exonérée de droit de succession. Les donations sont ainsi une des formes de générosité les plus efficaces.

Je fais un don de:€, au titre de l'IFI (à l'ordre de la Fondation des Maristes de Puylata / Collège Supérieur) ou directement sur le site internet: www.fondation-maristes-puylata.com

Mes coordonnées:

Raison sociale:

Nom et prénom:

Adresse:

Code postal et ville:

Email:

Téléphone:



LA PHILOSOPHIE AU CŒUR DE LA VILLE

Le Collège Supérieur

17 rue Mazagran

69007 Lyon

Votre interlocutrice

Anne-Claire Jacquin-Blum

contact@collegesuperieur.com

04.72.71.84.23

www.collegesuperieur.com

Fondation des Maristes de Puylata

4, montée Saint-Barthélemy

69005 Lyon

Votre interlocutrice

Muriel Lajous

fondation@fondation-maristes-puylata.com

04.27.46.05.13

www.fondation-maristes-puylata.com



LA PHILOSOPHIE AU CŒUR DE LA VILLE



Ne pas jeter sur la voie publique

“Reviens en toi-même et regarde”

Plotin

Le Collège Supérieur

La philosophie au coeur de la ville.



En 1999, Jean-Noël DUMONT, soutenu par la Fondation des Maristes de Puylata, crée le Collège Supérieur en donnant à ce mot de "collège" tout son sens : **un lieu de pensée libre**, parallèle à l'université, où la vérité se cherche dans l'amitié.

Ce **lieu de réflexion** s'est donné comme mission de rendre disponibles à tous les **ressources de la philosophie** dans un esprit de rencontre intergénérationnelle et amicale par de nombreuses conférences.



Le Collège Supérieur ouvre ses portes aux **étudiants en faculté de droit** en 2004 afin de les accompagner de la première année de leur cursus universitaire jusqu'à la porte des concours juridiques en passant par l'obtention de la licence.

Il devient donc un **lieu de travail et de vie** pour une centaine d'étudiants en droit où des cours de soutien leur sont proposés.



Aujourd'hui, le Collège accueille près de **100 conférences par an** sur des sujets tel que l'écologie, l'héroïsme, la démocratie ou encore la violence.

Chaque année près de 4 000 personnes poussent ses portes pour venir découvrir, se former, ou reprendre les bases de la philosophie.

Notre ambition est d'en faire un **lieu incontournable de la vie intellectuelle** et académique lyonnaise centré sur les sciences humaines, tout particulièrement **la philosophie et le droit**.

Ce sont eux qui en parlent le mieux :

“ Le Collège Supérieur pourrait se résumer en un mot : collectif. Les études de droit sont difficiles, la première année est remplie d'incertitudes. Ici j'ai réalisé que je n'étais pas seule, les autres étudiants sont un véritable soutien. C'est un collectif sur lequel je peux m'appuyer, collectif que je n'ai trouvé qu'ici. C'est une vraie aide d'avoir ce cadre propice au travail pour réussir ses études.”

Hortense G., promo 2023.

“ Cette maison, c'était une grande ressource matérielle et intellectuelle : des espaces de travail que l'on s'appropriait, des cours supplémentaires en effectif réduit qui favorisaient l'apprentissage et la progression dans les études.

Sans oublier les conférences de philosophie, une richesse supplémentaire qui permettait d'aiguiser la raison des étudiants.

Bref, grâce au Collège Sup, nous avons un formidable équilibre de vie et d'étude ! ”

Sybille et Charles W., alumni 2013.

“ J'aime venir au Collège Supérieur parce que c'est un lieu de proximité : pas tout à fait au coin de ma rue mais presque, qui dépanne ma pensée quand mon quotidien l'épuise. Les gens y parlent de ce qui compte et de ce qui compte pour eux, des idées qui les ont éclairés, des auteurs qui les ont construits.

Le Collège est pour moi terre de repos, promenade délicieuse dans le monde des idées, en même temps que grande claquette reçue à la rencontre systématique de mon ignorance. ”

Martin R., auditeur régulier.

Pourquoi donner au Collège Supérieur ?



• Pour exprimer votre soutien et votre attachement à ce lieu original.



• Parce que les entrées aux conférences ne nous permettent pas de financer l'ensemble de nos activités : notre budget est constitué à 50% de dons.



• Pour que le Collège puisse conserver sa liberté, au service de la transmission et du partage des idées (il ne reçoit aucune subvention publique)

Comment donner au titre de l'impôt sur la fortune immobilière ?

- La Fondation des Maristes de Puylata est habilitée à recevoir votre don au titre de l'impôt sur la fortune immobilière pour Le Collège Supérieur.
- Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant de celui-ci, dans la limite de 50 000€ par an. Ainsi, un don de 2000€ vous coûte réellement 500€.
- Les dons au titre de l'IFI peuvent être fait par courrier grâce à un chèque établi à l'ordre de “ Fondation des Maristes de Puylata / Collège Supérieur ”.
- Ou via le site internet : www.fondation-maristes-puylata.com

Vous souhaitez nous soutenir mais vous n'êtes pas assujetti à l'IFI ? RDV sur notre site : www.collegesuperieur.com